

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

Siège Social :70/72, Avenue Habib Bourguiba BP 520-1080 Tunis

La BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2010.

LES INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS COMPARES AU 31 MARS 2010

(Unité=En DT)

LIBELLES	PREMIER TRIMESTRE 2010	PREMIER TRIMESTRE 2009	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2010 AU 31/03/2010	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2009 AU 31/03/2009	31/12/2009
1- Produits d'exploitation bancaire	98 154 226,537	96 085 863,813	98 154 226,537	96 085 863,813	394 591 634,237
* Intérêts	65 018 120,959	65 346 153,016	65 018 120,959	65 346 153,016	261 190 347,530
* Commissions en produits	13 113 267,261	12 939 282,213	13 113 267,261	12 939 282,213	53 860 866,934
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	20 022 838,317	17 800 428,584	20 022 838,317	17 800 428,584	79 540 419,773
2- Charges d'exploitation bancaire	30 058 350,436	31 388 613,971	30 058 350,436	31 388 613,971	122 071 371,341
* Intérêts encourus	29 387 668,940	30 750 643,621	29 387 668,940	30 750 643,621	118 255 044,847
* Commissions encourues	670 681,496	637 970,350	670 681,496	637 970,350	3 816 326,494
* Autres charges					
3- Produit net bancaire	68 095 876,101	64 697 249,842	68 095 876,101	64 697 249,842	272 520 262,896
4- Autres produits d'exploitation	761 967,964	733 776,701	761 967,964	733 776,701	2 780 824,452
5- Charges opératoires, dont:	38 558 136,328	35 697 595,935	38 558 136,328	35 697 595,935	155 460 256,479
* Frais de personnel	26 715 942,592	24 789 978,955	26 715 942,592	24 789 978,955	109 226 215,452
* charges générales d'exploitation	8 228 267,778	7 604 083,067	8 228 267,778	7 604 083,067	31 334 127,656
6- Structure du portefeuille :	-	-	885 939 648,070	670 376 184,461	849 725 386,419
* Portefeuille-titres commercial	-	-	669 070 386,797	471 135 431,769	640 075 769,579
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	216 869 261,273	199 240 752,693	209 649 616,840
7- Encours des crédits	-	-	3 882 869 467,191	3 389 049 872,691	3 835 389 671,095
8- Encours des dépôts, dont:	-	-	5 173 141 814,968	4 668 111 207,732	5 355 930 501,432
* Dépôts à vue	-	-	2 218 027 701,004	2 017 175 970,114	2 254 965 094,279
* Dépôts d'épargne	-	-	1 154 742 091,763	1 026 774 542,078	1 141 632 469,829
9- Emprunts et ressources spéciales	-	-	155 500 665,952	159 967 676,279	143 197 485,781
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	10 173 523,288	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	65 715 872,254	78 729 005,848	64 430 512,466
* Ressources spéciales	-	-	89 784 793,699	71 065 147,143	78 766 973,315
10- Capitaux propres	-	-	496 197 762,070	445 926 800,129	496 105 396,097

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 31/03/2010

I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier trimestre de l'année 2010.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2010 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaires de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 31-03-2010 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle numéro 24 que par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-03-2010 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2010 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaires arrêtés au 31-03-2010.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au premier trimestre 2010. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2010 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Les règles de conversion des opérations en devises

La conversion des opérations en devises est effectuée conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises qui sont convertis sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de Mars 2010 et de la position de change en devises convertis sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de Mars 2010. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31-03-2010.

II- JUSTIFICATIONS DES ESTIMATIONS RETENUES

1. Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre du premier trimestre 2010 à 98 154 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaires sont présentés nets des agios réservés.

2. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 30 058 md au titre du premier trimestre 2010.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts obligataires, subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur opérations de la clientèle et des commissions sur prestations de services financiers.

3. La structure du portefeuille

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés à capital risque.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

4. Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses.

5. Les encours des dépôts

Les encours des dépôts de la clientèle sont composés des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

6. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

7. Capitaux propres

Dans l'attente de la tenue de l'AGO des actionnaires qui décidera l'affectation du résultat de l'exercice 2009, les capitaux propres au 31/12/2009 sont présentés avant affectation du résultat.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre du premier trimestre 2009 et du premier trimestre 2010 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.

NOTE EXPLICATIVE DES INDICATEURS D'ACTIVITE ARRETES AU 31 MARS 2010

La BIAT a clôturé le premier trimestre 2010 avec :

- ⇒ Des encours de crédits de 3882,9 MD, en progression de 14,6%.
- ⇒ Des encours de dépôts de 5173,1 MD, en accroissement de 10,8% grâce notamment à l'épargne qui a évolué de 12,5%.
- ⇒ Un portefeuille titres commercial de 669,1MD, en progression de 42% suite à l'augmentation des souscriptions en Bons du Trésor.
- ⇒ Des produits d'exploitation bancaire de 98,2 MD, en augmentation de 2,2% du fait de la baisse du taux du marché monétaire et des placements en devises.
- ⇒ Des charges d'exploitation bancaire de 30,1 MD, en retrait de 4,2% traduisant une baisse du taux de marché et une amélioration de la structure des dépôts.
- ⇒ Un PNB de 68,1 MD, en évolution de 5,3%.
- ⇒ Des charges opératoires de 38,6 MD, en progression de 8,0% suite notamment à l'augmentation réglementaire des salaires.
- ⇒ Des capitaux propres de 496,2MD, en accroissement de 11,3%.